

**DELIBERATION 026-2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Tout d'abord nous rappellerons, que pour la première fois, vous nous avez fait voter le 31 Janvier dernier un budget primitif 2018 basé sur des prévisions du compte administratif 2017 et non pas sur une clôture réelle telle que vous nous la présentez aujourd'hui.

Ce CA 2017 appelle de notre part quelques remarques :

**En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement** : Lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 22/12/2017 (délibération 144.2017), vous nous avez indiqué que le compte administratif projeté à fin 2017 présenterait un total de dépenses de fonctionnement de 19.433 .000 €. Un mois plus tard, le 31/01/2018, lors du vote du budget primitif 2018 (délibération 002-2018) ce montant est passé à 19 879 000 € soit une augmentation de 446 000 € représenté essentiellement par des charges à caractère général. Aujourd'hui, le CA 2017 définitif annonce un réalisé de 19 606 548 € (**CA 2017 II B1**) soit une baisse de 272 452 €. Tout cela nous paraît un peu aléatoire mais nous en prenons acte.

Vous indiquez sur votre note destinée aux élus, qui est également le compte-rendu de la commission finances qui s'est tenue le 21 mars dernier que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 606 548 € contre 21 042 857 € en 2016 soit une diminution de 6,83 % présentée, **en quelque sorte**, comme une économie de 1 436 309 € (**note CA 2017 page 1**)

Vous mentionnez également que cette diminution est la résultante du transfert de compétence "déchets" à la Communauté d'Agglomération fin 2016 et, je cite "des efforts de maîtrise budgétaire réalisés par les services".

Or, ne nous y trompons pas, cette analyse nous semble un peu rapide. En effet, vous indiquez en pages 2 et 3 de la note que 3 postes de dépenses de fonctionnement ont disparu du fait du transfert de la compétence déchets à la Communauté d'Agglomération Pays Basque soit :

- 1 093 458 € Traitement des déchets
- 564 540 € Transfert personnel à la CASPB
- 303 714 € Traitement des lixiviats du centre d'enfouissement de Bittola

représentant une moins-value de 1 961 802 €.

Ainsi, pour une comparaison équitable ou équivalente des deux exercices, il convient donc de neutraliser ce changement de situation acté en 2016 en soustrayant ce montant aux dépenses 2016 qui s'établiraient alors à 21 042 857 € - 1 961 802 € soit 19 081 145 €. Les dépenses réelles de 2017 ayant été de 19 606 548 €, il en résulte une augmentation des dépenses de fonctionnement de 525 403 € et non pas d'une baisse de 1 436 309 € comme vous l'indiquez.

Vos efforts de maîtrise budgétaire nous semblent donc peu efficaces, **mais peut-être pouvez vous nous expliquer où ils se situent exactement ?**

De la même façon, il nous semble que vous avez une fâcheuse tendance à confondre diminution et augmentation. En page 2 de votre note, vous présentez au paragraphe b) un intitulé "**les articles dont le montant est en diminution**". Nous pensions trouver là une liste de poste d'économie mais au final les seuls postes en diminution sont ceux qui correspondent au transfert de compétences déchets (-1.093.459€), au poste gas-oil (transfert de véhicules), au poste achat de pièces détachées de ces mêmes véhicules (-19.846€) ainsi que de l'entretien des matériels roulants (-10.739€)... vous en conviendrez, Monsieur le Maire, tout cela est un peu confus, voir trop facile car le transfert de compétence à l'Agglomération Pays Basque avait été acté par un vote ici même en 2016.

Au milieu de ces économies évidentes suit par contre une énumération de postes qui eux au contraire sont en augmentation comme 18 000 € en plus pour le centre d'enfouissement Agoretta ou bien le coût de la cantine scolaire (+ 108 505 €) pour laquelle vous précisez que des factures de Novembre et Décembre 2016 n'avaient pas été inscrites sur l'exercice précédent. Il en est de même pour des factures d'électricité non enregistrées pour 74 417 €.

Aussi, pour une plus grande clarté et afin d'éviter que cela ne se reproduise sur l'exercice 2018 pourriez-vous nous confirmer que toutes les factures de 2017 ont bien été enregistrées sur l'exercice 2017 ? car vous le savez bien tout décalage d'écritures entraîne une interprétation différente des résultats !

Rappel des questions :

1. pouvez vous nous expliquer où se situent exactement vos efforts de maîtrise budgétaire
2. pourriez-vous nous confirmer que toutes les factures de 2017 ont bien été rattachées à l'exercice 2017

**En ce qui concerne les recettes**, votre prévision s'élevait à 22 347 000 € le 22/12/2017 lors de l'élaboration du DOB puis est passée à 21 941 000 € le 31 janvier 2018 lors du vote du budget primitif soit une baisse de 406 000 €. Au compte administratif 2017 définitif nous les retrouvons à 22 694 916 € soit 753 916 € de recettes en plus.

D'autre part, vous indiquez dans votre note (page 4 § B) que les recettes réelles s'élèvent à 22 694 916 € contre 23 810 744 € en 2016 soit une diminution de 1 115 828 € ou 4,69%

Nous souhaitons nuancer cette constatation. En effet, vous indiquez en page 5 de cette même note (§ 73 - Impôts et taxes), que le transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets" implique non seulement le transfert des charges comme nous avons pu le voir auparavant, mais également celui des recettes rattachées à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui ont représenté en 2016 la somme de 2 157 896 €.

Ainsi, pour une comparaison équitable des deux exercices 2016 et 2017, il convient afin de neutraliser ce transfert de soustraire cette somme aux recettes de 2016 qui s'élèveraient ainsi à 21 652 848 € (23 810 744 € en 2016 - 2 157 896 €). Le compte administratif 2017 présente des recettes pour 22 694 916 € **soit une augmentation de 1 042 068 €** (soit + 4,59 %) et non pas une baisse. Vous ne devriez pas vous lamenter de ce côté là, l'année 2017 est un bon cru...

Nous revenons sur un sujet sensible qui vous fâche, je veux parler de la remontée du produit "pérenne" du budget annexe du port de plaisance vers le budget général de la Commune. Nous constatons que la remontée qui était prévue pour 710 000 € (confirmée le 24/01/18 en Commission Finance et ici même lors du CM du 31/01/2018) n'est plus que de 420 000 € sur le compte administratif.

Lors du Conseil Municipal du 29/11/2017 par les délibérations 119-2017 pour le Budget Général et 120-2017 pour le Port de Plaisance, vous nous avez fait voter des compléments de recettes qui portaient le reversement prévu au budget principal à 710 000 €.

Cette prévision de remontée a été confirmée à deux reprises sur le compte-rendu de la commission finances du 15/11/2017 préparant le CM du 29/11/2017

- S'exprimant au sujet du budget principal dont la provision de remontée du budget annexe était actée pour 450 000 €, on nous indiquait, je cite : « *Aux 350 000 € initialement prévus au budget primitif, viendront se rajouter à la fin de l'exercice 360 000 € en provenance du budget annexe.* » soit 710 000 €.

- S'exprimant au sujet du budget du port de plaisance, il était précisé, je cite : "*ce complément et la non réalisation d'équipements sur le port, permettent ainsi l'augmentation du flux financier entre le budget annexe et le budget principal pour l'établir à 710 000 €*".

Suite au Conseil Municipal du 31/01/2018 au cours duquel des questions étaient restées sans réponse, vos services ont émis une note explicative complémentaire à destination des Elus. En page 2, 1er §, vous confirmez à nouveau cette remontée de 710 000 € en ces termes, je cite : "Le résultat exceptionnel anticipé (14/12) était estimé à 869 000 € **car le reversement des affermage antérieurs au budget principal s'est élevé à 710 000 €** au lieu des 350 000 € prévus initialement. **Le reste des recettes exceptionnelles ayant contribué à ce résultat, sera détaillé lors de la présentation du compte administratif**".

**En résumé**, comment après autant d'affirmations, de débats et de vote pour une remontée fixée à 710 000 € nous nous retrouvons au final avec une remontée inscrite au compte administratif 2017 de 420 000 €. A quoi sert donc le vote des élus ?

**Et en conclusion**, oui une fois encore, nous persistons à dire qu'avec un résultat cumulé de plus de 700 000 €, il est tout à fait possible de se permettre de remonter du budget annexe du Port de plaisance davantage au budget principal...il y a tant de chose à faire.

**En ce qui concerne les investissements**, nous constatons le faible taux de réalisation des investissements par rapport aux prévisions du budget 2017 soit 58 % (pour mémoire, 5.129.642 € réalisés contre 8.836.366 € budgétisé pour 2017 **CA 2017 III B1**). Pour rappel ce taux était de 72 % en 2016.

C'est dommage car nous considérons que tout doit être mis en place pour que les investissements planifiés se fassent dans les délais définis et accordés : le retard accumulé n'est jamais très bon...

Un point a attiré notre attention sur **l'annexe A10.1 Etat des entrées d'immobilisation du CA 2017** : pouvez-vous nous préciser à quoi correspond l'immobilisation pour 146 453,19 € réalisée le 26/04/2017 intitulée "Subvention résidence Hegoaldea" dont la durée d'amortissement est fixée à 20 ans ?

## DELIBERATION 037-2018 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Compte-tenu de tout ce qui a été dit précédemment et des variations importantes constatées aussi bien en dépenses qu'en recettes, entre le compte administratif 2017 projeté ayant servi de base à nos débats d'orientations budgétaires et le réel présenté aujourd'hui, vous nous soumettez aujourd'hui un budget supplémentaire comportant, ce que vous appelez pudiquement, des "ajustements"...Chacun appréciera.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des postes.

Une remarque cependant concernant **les investissements du budget principal** : Vous expliquez (page 3 de la note) que les recettes générées par l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 032 889€ article 1068) les restes à réaliser ( 2 242 211€), les opérations d'ordre entre sections (fonctionnement et investissements : 2 206 172€) du compte administratif 2017, ont permis de diminuer de 1 910 000 € le montant d'emprunt d'équilibre. Cette présentation laisse entendre que la prévision d'emprunt d'équilibre va réellement diminuer de ce montant.

Or, il n'en est rien puisque vous précisez par ailleurs que ce même emprunt d'équilibre est **ramené à 4 776 559 €**. Le terme "**ramené**" nous paraît un peu fort quand on constate que vous aviez estimé ce besoin d'emprunt à 4 804 000 € au budget primitif soit une moins-value constatée aujourd'hui de 28 000 € et non 1 910 000 € (**voir Budget Supplémentaire 2018 chapitre II.A3 Recettes d'investissement Article 16 Emprunt et dettes assimilées**). Appelons cela plutôt un jeu d'écriture.

Enfin, une fois n'est pas coutume, une dernière question concernant cette fois-ci **le port de pêche** : Le budget primitif 2018, présenté le 31/01/18, prévoyait un montant d'investissements de 183.450€

Vous nous soumettez au vote, aujourd'hui deux mois plus tard, des propositions nouvelles d'investissements pour un montant de **874 720 €** (**en incluant 54.720€ de dettes imprévues**) cependant nous n'avons retrouvé aucun élément explicatif sur ce supplément d'investissements ni sur le compte-rendu de la commission finance du 21/03/18 ni même sur la note du budget supplémentaire 2018. Pouvez-vous nous indiquer dans le détail de quoi il s'agit précisément ?

**GROUPE ACTION & CONVICTION**  
**GOAZEN AITZINA**